



PREFET D'EURE-ET-LOIR

PRÉFECTURE  
Direction de la Réglementation  
et des Libertés Publiques  
Bureau des Elections et de la Réglementation  
Affaire suivie par : Mme Colombe POITRIMOL  
Tél : 02 37 27 70 95  
Fax : 02 37 27 72 57  
Mél : [colombe.poitrimol@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:colombe.poitrimol@eure-et-loir.gouv.fr)

Chartres, le 12 JUL. 2016

Arrêté n° 16-07105  
portant habilitation dans le domaine funéraire  
de l'établissement OGF Pompes Funèbres et Marbrerie Euréliennes à  
CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,  
Officier de la Légion d'Honneur,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-65 et D 2223-34 à D 2223-39 relatifs à l'habilitation funéraire ;

VU l'article D 2223-55-8 du CGCT précisant que les dirigeants d'entreprises funéraires disposent d'un délai de douze mois à compter de la conclusion de leur contrat de travail pour satisfaire à l'exigence de diplôme de conseiller funéraire ;

VU la demande d'habilitation dans le domaine funéraire formulée par la Société OGF, 31, rue de Cambrai 75019 PARIS pour son établissement de Pompes Funèbres et Marbrerie Euréliennes situé 1, rue Jean Moulin 28170 CHATEAUNEUF-BN-THYMERAIS ;

VU le dossier produit à l'appui de la demande, complet à la date du 6 juillet 2016 ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE**

**Article 1 –** L'établissement de Pompes Funèbres et Marbrerie Euréliennes situé 1, rue Jean Moulin 28170 CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- le transport de corps avant mise en bière ;
- le transport de corps après mise en bière ;
- l'organisation des obsèques ;
- la fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- la fourniture de corbillard ;
- la fourniture de voiture de deuil ;



Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00  
Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)  
Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi sur rendez-vous exclusivement  
Pour toute précision, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique "Démarches administratives"

- la fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, à l'exception des plaques funéraires, emblèmes religieux, fleurs, travaux divers d'imprimerie et de marbrerie funéraire.

**Article 2** – Monsieur Olivier BOZIER est le responsable légal de l'établissement.

**Article 3** – Monsieur Olivier BOZIER produira, au plus tard le 14 octobre 2016, le justificatif attestant qu'il détient le diplôme de conseiller funéraire ;

**Article 4** – Le numéro d'habilitation est 16.28.122 ;

**Article 5** – La durée de la présente habilitation est fixée à six ans à compter de la date du présent arrêté.

**Article 6** – L'arrêté n° 2014010-0002 du 10 janvier 2014 portant habilitation dans le domaine funéraire de la SARL Pompes funèbres économiques exploitée par Madame Nicole Troupin, épouse Morin, est abrogé.

**Article 7** - Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Maire de CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS, M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie départementale d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à l'établissement de Pompes Funèbres et Marbrerie situé 1, rue Jean Moulin à CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS, 1, rue Jean Moulin, ainsi qu'à Madame Nicole Troupin épouse Morin.

? / Le Préfet,  
par déléguation  
**Le Sous-Préfet,**

  
Wassim KAMEL

Cet arrêté peut faire l'objet de recours, en application des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, auprès du tribunal administratif d'Orléans